

Le 11 juin 2021

Objet : Zone jaune : allègement concernant le port du masque

À tous les membres du personnel,

Avec la bonne nouvelle du passage de notre région en zone jaune, à compter de lundi prochain 14 juin, des allègements ont été annoncés concernant le port du masque.

Dans les bureaux et les salles de réunion

En effet, le port du masque de procédure ne sera plus obligatoire dans les bureaux à condition de pouvoir respecter deux mètres de distance entre les personnes présentes ou de disposer d'une barrière physique comme un plexiglas.

Dans les salles de rencontres, il sera possible de retirer le masque, une fois assis. Il faudra toutefois le remettre lors de déplacements ou si le critère de distanciation (2 mètres) ne peut être respecté.

Dans les classes

En classe, les étudiantes et les étudiants pourront retirer le masque seulement une fois assis, puisque nos classes sont toujours disposées à 1,5 mètre, et devront le remettre s'ils doivent se déplacer. Quant au personnel enseignant, il peut retirer le masque s'il est à plus de deux mètres de distance des étudiantes et des étudiants.

Dans les zones de circulation et de rassemblement

Le port du masque de procédure demeure obligatoire dans les corridors et les aires communes et peut être enlevé seulement lors de la prise de repas.

Même si la situation pandémique est plus favorable en ce moment, il est important de poursuivre l'application des mesures préventives comme le lavage des mains et la désinfection des surfaces afin de réduire les risques de transmission du virus.

En vous remerciant à nouveau pour votre collaboration, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

Les membres de la direction du Cégep :

Marie-France Bélanger,
Éric Gagné,
Diane Cloutier,
Manon Desaulniers,
Marie-Claude Dupoy,
Danielle Ferland,

Martin Lambert et
Michel Savoie